



## Compte-rendu de la CAPD du jeudi 30 mai 2013

### Déclaration liminaire du SNUipp/FSU 17 :

Monsieur le Directeur Académique,

La mobilité des professeurs des écoles et les changements de département ont été très difficiles cette année, du fait de la nécessaire création de postes et du calibrage fermé qui ont fortement réduit les possibilités.

Nous vous remercions de prêter une attention encore plus particulière cette année aux situations les plus difficiles, même si les capacités d'accueil permettant de faire entrer des personnels dans le département ne pourront pas être suffisantes au vu du nombre très important de demandes légitimes de nos collègues, séparés de leur conjoint depuis de longues années ou renouvelant depuis longtemps une demande liée à leur projet personnel.

La mobilité comporte également d'autres volets sur lesquels nous vous demandons d'interpeller le ministère. Il est devenu urgent de se pencher rapidement, **du fait du nombre croissant de collègues en souffrance dans la profession, sur toutes les possibilités de mobilités professionnelles.**

Nous rappelons les termes très clairs du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, qui prévoit que "*La formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires fait l'objet d'une politique définie, animée et coordonnée en liaison avec les organisations représentatives du personnel.*"

**Ainsi qu'en est-il des possibilités de détachement dans d'autres corps de la fonction publique (jusqu'ici quasiment inexistantes), des possibilités de congé de formation professionnelle, de la mise en oeuvre effective du droit individuel de formation (DIF), de la validation des acquis de l'expérience et reconnaissance des acquis professionnels ?**

Nous vous demandons notamment d'intervenir auprès du ministre en vue d'une hausse conséquente du nombre de mois de départs en congé formation.

Il nous semble aussi absolument nécessaire d'abonder en moyens la formation continue (le SNUipp/FSU 17 demandera d'ailleurs la re-création de postes de BFC lors de la prochaine carte scolaire.)

**Face à une profession de plus en plus démoralisée et qui se paupérise, il devient urgent que le ministre envoie des signaux forts en matière de confiance, de conditions de travail et de salaires.**

Enfin, les années 2013 et 2014 seront marquées par la mise en place des nouveaux rythmes. **Nous vous demandons que, pour la rentrée 2013, partout où il n'y aurait pas consensus entre les équipes et les mairies, vous décidiez le report à 2014.**

**Mais le SNUipp 17 s'inquiète dès à présent des nouvelles inégalités qui vont être créées entre les communes de Charente-Maritime en termes de diversité et d'accès aux activités sportives et culturelles et cela dans le cadre des PEDT. Inégalités dont les premières victimes seront les élèves.**

Dans le cadre du Comité de suivi, il veillera aussi à ce que l'aménagement des nouveaux emplois du temps et la qualité des intervenants apportent des améliorations **pour les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.**

## **ORDRE DU JOUR**

A noter que la CAPD, initialement prévue sur 2 jours, a pu être traitée en une journée.

1. **Intégration au corps des PE**
2. **Avancement à la la Hors-Classe**
3. **INEA-EXEAT**
4. **Mouvement**

### **Questions diverses posées par le SNUipp 17 :**

- Point sur la situation des temps partiels sur le département,
  - Candidats retenus à la formation DEPS,
  - mise au point sur les nominations en SEGPA,
  - Résultats des entretiens "postes à profils",
  - Journées de pré-rentrée (question déjà posée lors de la dernière CAPD),
  - Dates des soutenances de mémoire CAFIPEMF (trop tardives par rapport à la participation au mouvement),
  - Remboursement des frais de déplacement des personnes itinérants,
  - Résultats du CAPSH,
  - Écoles pilotes mettant en œuvre les nouveaux rythmes scolaires sur La Rochelle,
  - Point sur la mise en place de la réforme sur le département
- 
- **Point sur la situation des temps partiels sur le département**

**L'IA renonce à accorder les 80 % des 21 collègues en temps partiel de droit** (sauf une exception pour une situation familiale très particulière). Il le fait sur décision du recteur qui impose un recul sur la politique départementale des temps partiels. Ceci par volonté d'uniformisation notamment avec la Charente qui ne peut répondre aux 100 demandes reçues.

Le DASEN enverra un courrier individuel à tous les collègues concernés.

Cette uniformisation vers le bas que le SNUipp/FSU 17 dénonce est une atteinte aux droits des personnels !

**Le SNUipp/FSU 17 fait part des recours au tribunal administratif en cours dans le département de la Vienne.**

Le juge administratif fait droit à l'ensemble des arguments exposés par le SNUipp/FSU 86 en précisant notamment que **les contraintes d'organisation du service ne sont pas un motif juridiquement valable pour refuser un temps partiel à 80 %.**

**Le refus d'accorder un 80 % pour ce motif serait donc illégal.**

**Le SNUipp/FSU 17 invite tous les collègues désirant contester cette décision à le contacter pour entamer les mêmes démarches de recours au TA !**

### **1. Intégration au corps des PE**

3 personnes intégrées sur 8 candidatures, 2 en liste supplémentaire .

### **2. Avancement à la Hors-Classe**

41 collègues sont promus, dernier barème 42 ( 2 fois l'échelon + la note + 1 point pour les directrices /directeurs )

### **3. INEA-EXEAT**

**144 Collègues ont fait une demande d'INEAT ! Chiffre en augmentation !**

Pour le moment 5 échanges entre départements sont possibles sous réserve de l'accord d'exeat pour 3 d'entre eux par leur département.

Tous les ineats seront accordés quand les échanges sont possibles.

Le DASEN est conscient de cette situation catastrophique notamment dans certains départements qui refusent systématiquement les exeats car ils sont déficitaires.

Il va tenter de faire entrer le plus de collègues possibles mais ses capacités sont extrêmement restreintes : Seulement 3 collègues entrent parmi les situations les plus difficiles. 1 autre est en attente.

La question se pose à propos d'une collègue en situation de santé très précaire. Le DASEN s'en tiendra à l'avis du médecin de prévention.

Le SNUipp/FSU 17 évoque d'autres cas du même type.

Le DASEN répond qu'il ne pourra pas satisfaire tout le monde.

La situation est effectivement catastrophique.

Par contre, tous les EXEAT sont évidemment acceptés.

#### 4. **Mouvement** (887 PARTICPANTS)

2 collègues ont oublié de participer. Leur situation sera étudiée en fin de phase d'ajustement.

**Concernant la phase d'ajustement l'ordre de traitement sera :**

- Les délégations,
- Les situations particulières (raisons médicales ou sociales),
- Les futurs T1 sans poste (40 sur 42, 2 ou 3 PES ayant obtenu un poste à titre définitif). Ils seront hors ASH et « postes isolés ».
- Les sans poste

**Concernant l'attribution des postes restants :**

- L'administration publiera la liste des postes ASH vacants (à peu près 16 postes) et fera un appel à volontariat. Ces postes seront attribués à titre provisoire en fonction du barème des collègues qui les demandent et en priorité aux collègues restés sans poste.
- Elle publiera aussi la liste des postes des circonscriptions de Jonzac et Saint Jean d'Angély. De la même manière, ces postes seront attribués à titre provisoire en fonction du barème des collègues qui les demandent.
- Sur les postes qui resteront vacants (ASH ou hors ASH)
- Les plus gros barèmes seront nommés en ASH,
- Les autres postes seront attribués par barème en partant du vœu 1 du mouvement,
- A noter que les enseignants avec enfants (de moins de 11 ans) ne pourront pas être nommés à plus de 40 km de leur domicile pour éviter toutes les réaffectations de septembre.

**Cette phase d'ajustement devrait avoir lieu le 2 juillet.**

- **Les postes à profil (à exigence particulière) sont examinés un par un.**

Les postes libérés ont été injectés au fur et à mesure dans le mouvement et ont permis certaines nominations.

Il n'y avait pas de candidat pour les poste de CPC de Jonzac, de coordinateur dispositif relais sud, de référent MDPH Tonnay Charente.

Pour la prison de Rochefort, en l'absence de candidat PE, un appel à candidature ira en direction des PLC.

Il y aura de nouveaux appels à candidature pour ces postes ainsi que pour la direction de Laleu maternelle et celui de Conseiller Pédagogique Départemental de Jonzac à ce jour libéré.

**Concernant la situation des directions de SEGPA**, le DASEN explique que c'est un mouvement qui est géré par le rectorat. Il en est de même pour certains postes d'adjoints de SEGPA qui se trouvent dans les mains du 2<sup>nd</sup> degré et qui sont attribués par blocs d'heures. Le travail de l'équipe départementale a permis de créer des postes entiers pour toutes les directions de SEGPA mais ils ne sont pas parus au mouvement académique. Ceci a permis de « protéger » les personnels du département faisant fonction en évitant des arrivées d'autres départements. Le DASEN s'engage à ce que l'an prochain tous ces postes passent au mouvement .

- **Demandes de mi-temps annualisé :**

10 demandes mais 6 seulement peuvent être associées après discussion avec les personnels pour partager l'année scolaire. Pour tous prendre contact avec l'administration.

**Questions diverses posées par le SNUipp 17 (non évoquées ci-dessus) :**

- **Candidats retenus à la formation DEPS**

L'administration n'a pas encore la liste !!! C'est le SNUipp/FSU 17 qui lui donne les noms.

- **Journées de pré-reentrée (question déjà posée lors de la dernière CAPD),**

Le DASEN dit que c'est impossible de placer une autre journée de pré-reentrée au mois d'août (ce serait le vendredi 30 août) au motif que les arrêtés de nomination des collègues changeant de postes ne prennent effet qu'au 1<sup>er</sup> septembre. Ils ne seraient pas couverts par les assurances en cas d'accident !

**Réponse administrative ubuesque !!! Le SNUipp/FSU 17 répond qu'alors il faut INTERDIRE tout court la présence de ces collègues avant le 1<sup>er</sup> septembre dans leur école !!!**

**Pour nous, il est hors de question de rattraper encore sur 2 mercredis surtout pour les écoles passant à 4 jours ½ qui devront rattraper l'après-midi.**

Pourquoi est-ce que cela se pratique dans d'autres départements ?

Le SNUipp/FSU 17 va faire appel au service juridique du SNUipp national pour étudier cette question et interroger le ministère à ce sujet.

- **Dates des soutenances de mémoire CAFIPEMF (trop tardives par rapport au mouvement)**

Le DASEN reconnaît que les dates sont tardives justifié en cela par un calendrier trop chargé. Il ne faut pas non plus que les soutenances soient placées trop tôt pour laisser le temps aux collègues de rédiger leur mémoire. Il étudiera néanmoins ce point.

- **Résultats du CAPSH**

Les résultats seront donnés le 19 juin. Certains collègues n'ont toujours pas été inspectés en vue de leur attribution.

- **Écoles « pilotes » mettant en œuvre les nouveaux rythmes scolaires sur La Rochelle**

Officiellement, le DASEN ne connaît pas encore le nom des écoles concernées.

- **Point sur la mise en place de la réforme sur le département**

Là aussi c'est le flou...

Nous reposerons cette question lors du CDEN du 28 juin, qui sera entièrement consacré à cette question. Le SNUipp/FSU sera vigilant sur le fait que ce sont les Conseils d'École qui restent maîtres des aménagements et non les maires de manière unilatérale.

- **Remboursement des frais de déplacement des personnes itinérants,**

Pas d'avancée sur ce dossier. Le SNUipp/FSU 17 invite les personnels **à cesser les déplacements sur leurs deniers personnels** comme ont commencé à le faire certains collègues.